

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n°25-83

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Administration Générale et Affaires Juridiques

Affaire suivie par Romain BENOIT

DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE A LA SORGEM

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L112-1-3,

CONSIDERANT que la commune projette l'agrandissement et l'équipement de sa cuisine centrale en légumerie semi-industrielle, permettant l'augmentation de la part de produits frais et locaux dans les repas à destination des communes de l'Entente intercommunale, et son dimensionnement à 10 000 repas par jour, contre 4 300 à 5 000 repas par jour actuellement,

CONSIDERANT que l'agrandissement de cette légumerie, adossée à un outil de production et en lien avec les volumes grandissants, absorbera significativement plus de denrées brutes venant des agriculteurs, permettant aux agriculteurs du territoire de pouvoir vendre leurs produits en direct à la cuisine centrale,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet d'aménagement « Les Charcoix » sur le Plessis-Pâté, la commune du Plessis-Pâté et la SORGEM sont tenues de proposer la mise en œuvre effective de compensations directes au profit de l'économie agricole locale à la hauteur des incidences envisagées,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 12 juin 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le maire à signer le protocole d'accord de mise en œuvre de la compensation collective agricole à hauteur de 100 000 € au profit de la commune.

AUTORISE le maire à signer tous autres documents relatifs à cette demande de subvention et à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, , Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVÉAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBLANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à)Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à José MARTINS), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 29

représentés : 10

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

DIT QUE les recettes correspondantes seront imputées au Budget de la Ville.

VOTE

Pour : 36

Contre :

Abstention :

Ms Petitta, Chauveau et Ouarem, ne prennent
pas part au vote en qualité d'administrateurs

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

